

**CONSEIL CONSULTATIF SUD**  
**C.C. SUD**  
6 rue Alphonse Rio  
56100 LORIENT

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2015

**COPIE SIGNÉE**

In Extenso Audit

7 Impasse Augustin Fresnel  
BP 20039  
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél: +33 (0) 2 51 80 18 00  
Fax: +33 (0) 2 51 80 17 99  
nantes@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## CONSEIL CONSULTATIF SUD C.C. SUD

6 rue Alphonse Rio  
56100 LORIENT

---

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité Exécutif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels du CONSEIL CONSULTATIF SUD, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les justifications des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# In Extenso

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

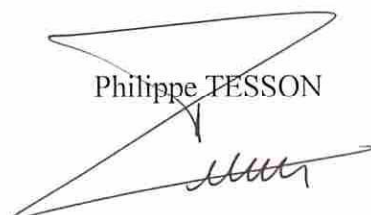
## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Herblain, le 22 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes  
In Extenso Audit

Philippe TESSON  


Le présent rapport comporte 12 pages.

## Sommaire

	<u>Pages</u>
<b>Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 mars 2015</b>	1
<b>Comptes annuels au 31 mars 2015</b>	
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

## BILAN ACTIF

	31/03/2015			31/03/2014
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	938	938		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	14 546	14 546		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>15 484</b>	<b>15 484</b>		
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	211 667		211 667	203 266
Valeurs mobilières de placement	305		305	305
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	130 149		130 149	148 087
Charges constatées d'avance (3)	1 607		1 607	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>343 729</b>		<b>343 729</b>	<b>351 658</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>359 213</b>	<b>15 484</b>	<b>343 729</b>	<b>351 658</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

## BILAN PASSIF

		31/03/2015	31/03/2014
		Net	Net
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		10 864	- 56 358
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (excédent ou déficit)		9 004	67 221
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>19 868</b>	<b>10 864</b>
<b>Comptes de liaison</b>	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		110 868	88 144
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		16 080	7 435
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		11 618	39 768
Produits constatés d'avance (1)		185 295	205 447
<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>323 861</b>	<b>340 794</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>343 729</b>	<b>351 658</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		323 861	340 794
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		110 868	88 144
(3) dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			



## COMPTES DE RESULTAT

	31/03/2015	31/03/2014
	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	37 650	36 575
<b>MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>37 650</b>	<b>36 575</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	562 804	460 130
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		55 153
Collectes		
Cotisations		
Autres produits		0
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>600 454</b>	<b>551 858</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	404 228	374 305
Impôts, taxes et versements assimilés	434	174
Salaires et traitements	154 024	96 870
Charges sociales	32 504	12 157
Autres charges de personnel	1 023	1 369
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>592 214</b>	<b>484 875</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>8 240</b>	<b>66 982</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations (4)	765	239
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>765</b>	<b>239</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>765</b>	<b>239</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>9 004</b>	<b>67 221</b>

## COMPTES DE RESULTAT

		31/03/2015	31/03/2014
		Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(VII)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(VIII)</b>		
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(VII-VIII)</b>		
Impôts sur les bénéfices	<b>(IX)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>(I+III+V+VII)</b>	<b>601 218</b>	<b>552 097</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>592 214</b>	<b>484 875</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		<b>9 004</b>	<b>67 221</b>
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>9 004</b>	<b>67 221</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat			
Prestations en nature			59 808
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>			<b>59 808</b>
<b>Charges</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			59 808
Prestations			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			<b>59 808</b>



## ANNEXE

### 1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales du Sud (CC Sud) est une association qui a été constituée dans le cadre et le respect de la décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 19 juillet 2004. Cette décision institue des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Le CC Sud a été institué par décision de la Commission des Communautés Européennes en date du 4 avril 2007 et est opérationnel depuis le 9 avril 2007.

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le CC Sud a pour objet de fournir des rapports et des recommandations :

- « • *sur l'état des ressources marines placées sous sa compétence et sur les mesures et les modalités de gestion de ces ressources et de l'écosystème,*
- *sur la résolution des conflits de cohabitation entre les activités halieutiques et toute autre utilisation de l'espace maritime placé sous sa compétence et des ressources renouvelables ou non présentes dans celui-ci,*
  - *sur la résolution des conflits de cohabitation entre les différentes pêcheries exerçant leur activité dans sa zone de compétence,*
  - *sur la promotion et la défense des intérêts généraux et collectifs de ses membres,*
  - *sur les conditions sociales et de travail des employés du secteur de la pêche. »*

Pour remplir sa fonction, le CC Sud dispose des ressources :

- de ses membres,
- des Etats membres (France, Espagne, Portugal, Belgique et Pays-Bas),
- de la Communauté Européenne en vertu d'une convention cadre et de subventions spécifiques au fonctionnement,
- des Régions Pays de la Loire, Bretagne et Aquitaine,
- de partenaires (CAP L'ORIENT).

Les charges du CC Sud sont constituées essentiellement :

- du salaire et charges sociales de cinq salariés,
- des dépenses d'organisation des réunions et notamment les charges de traduction et d'interprétariat et les dépenses de déplacements.

## 2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le projet GEPETO a pris fin au cours de l'exercice 2014 / 2015. Le contrôle de service fait de 1<sup>er</sup> niveau valide un financement total du projet de 388 394 €.

## 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce – articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – articles 7, 21, 24, début 24-1°, 24.2° et 24.3°)

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux :

- continuité du fonctionnement,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans leur intégralité lors de l'exercice d'acquisition des immobilisations. Cette dérogation au principe comptable correspond aux directives de la Commission Européenne.

### 3.2 Comptabilisation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits à hauteur de la quote-part des charges engagées au 31 mars 2015.

### 3.3 Contribution en nature

Les contributions en nature des partenaires font l'objet d'une évaluation. Leur montant est inscrit au pied du compte de résultat. Il correspond notamment à la mise à disposition gratuite de personnel, de salles, de matériel audiovisuel et de moyens d'interprétariat.

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

#### 4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

##### 4.1 Actif immobilisé

Il n'y a eu aucun mouvement d'immobilisations pendant l'exercice.

##### 4.2 Autres créances

Les autres créances, soit 211 667 €, concernent le solde de subventions à recevoir de la Communauté Européenne, du FEDER et des Régions

##### 4.3 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit

Les dettes financières, soit 110 868 € correspondent au découvert notifié accordé par la banque dans le cadre du projet GEPETO.

##### 4.4 Autres dettes

Les autres dettes au 31 mars 2015, soit 11 618 €, sont toutes à échéance à moins d'un an. Elles concernent notamment des honoraires.

##### 4.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 185 295 € au 31 mars 2015 et concernent :

- des cotisations relatives à l'exercice 2015 / 2016 : 30 125 €
- une subvention du ministère de l'écologie : 45 225 €
- des subventions des Régions : 61 166 €
- les subventions non consommées du projet SIMBAD : 45 779 €

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

## 5 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

### 5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2014/2015 s'élèvent à un montant de 600 454 €. Ils correspondent principalement :

- aux cotisations des membres : 21 575 €,
- aux cotisations du comité exécutif : 16 075 €
- à la subvention CAP L'ORIENT : 15 000 €,
- à la subvention des Etats Membres et du ministère de l'écologie : 43 075 €,
- à la subvention de la Commission Européenne : 222 015 €,
- à des remboursements divers : 3 997 €,
- à la subvention projet GEPETO : 178 456 €,
- à la subvention projet SIMBAD : 52 868 €,
- aux subventions des Régions : 46 666 €,

### 5.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2014 / 2015 s'élèvent à un montant de 592 214 €. Elles correspondent :

- aux charges externes de fonctionnement du CC Sud pour un montant de 246 660 € correspondant aux charges courantes de fonctionnement : voyages et déplacements, promotion, missions, ... et aux dépenses de traduction et d'interprétariat,
- aux charges externes du projet GEPETO pour un montant de 143 181 € correspondant aux charges courantes du projet : site web, honoraires, voyages et déplacements, petit matériel,...
- au charges externes du projet SIMBAD pour un montant de 14 387 € correspondant aux charges courantes du projet : voyages et déplacements, fournitures et petit matériel,...
- aux impôts et taxes pour 434 €,
- aux frais de personnel du fonctionnement du CC SUD pour 111 267 €
- aux frais de personnel du projet GEPETO pour 37 039 €
- aux frais de personnel du projet SIMBAD pour 39 245 €

**In Extenso Audit**  
**Commissaire aux Comptes**

## 6 AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent pas de rémunération. La rémunération des cadres dirigeants concerne uniquement le salaire du secrétaire général de l'association.

L'information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### 6.2 Engagements hors bilan

La provision pour congés payés s'élève à 5 338 € charges sociales comprises. Cette provision, non acceptée par la Commission Européenne, n'est pas comptabilisée.

### 6.3 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature des partenaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'est élevé à un montant de :

• personnel mis à disposition	24 317 €
• moyens matériel pour réunions et interprétariat	<u>34 591 €</u>
	59 908 €

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, le CC Sud n'a pas bénéficié de personnel mis à disposition. Il a bénéficié de moyens matériels pour des réunions et de l'interprétariat. Cette contribution en nature n'a pas fait l'objet d'une évaluation par les partenaires.